

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20231001

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Vibraye en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
18 octobre 2023

MM. CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, Mme BRUNEAU Annick, membres suppléants.

Date d'affichage
18 octobre 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 29
Votants : 36

Étaient excusés :

M. BORDEAU Christian donne pouvoir à LEBERT Philippe
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à DAVID Isabelle
M. CHÉRON Michel
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à LEROY Michel
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
M. PARIS Hubert
M. PITOOU Jean-Philippe
Mme BESNIER Claire
Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à LEDIEU Christophe
Mme JUMERT Annie remplacée par sa suppléante BRUNEAU Annick
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à PLUT Jean-Claude
Mme RENARD Candy

Madame GERMAIN Martine est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE GAZ
CONVENTION AVEC L'UGAP**

Afin d'accompagner les personnes publiques initialement confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) puis ayant besoin de mettre en concurrence leurs achats d'énergie, l'UGAP (Union des groupements d'achats publics - centrale d'achat public) met en œuvre des dispositifs d'achat groupé d'énergie. Ainsi, l'UGAP lance une nouvelle procédure de mise en concurrence pour la fourniture de gaz naturel (pour les sites raccordés au réseau de distribution de gaz naturel), allant du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2028, appelée GAZ 2025.

Une convention établie entre la collectivité bénéficiaire et l'UGAP définit la nature des prestations réalisées par l'UGAP dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence ainsi que les obligations du bénéficiaire (*cf annexe1*).

Pour rappel, deux sites communautaires sont aujourd'hui raccordés au réseau de distribution de gaz naturel :

- ✓ La Maison de la Petite Enfance – 19 Rue du Grand Prix 1906 à Vibraye
- ✓ La Maison de santé – 27 Rue Jean Jaurès à Bessé-sur-Braye

L'actuel marché de fourniture de gaz, souscrit auprès d'EDF, prend fin le 31 décembre 2024. Dès lors, une nouvelle consultation sera lancée pour la souscription d'un nouveau contrat de fourniture. Dans l'hypothèse où le nouveau contrat prendrait fin après le 1^{er} juillet 2025, la CCVBA a la possibilité de rejoindre l'UGAP après cette date.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

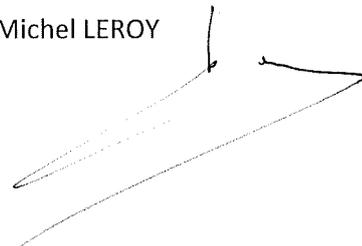
- **ACCEPTE** d'intégrer le dispositif mis en place par l'UGAP, pour une procédure d'appel d'offres public de fourniture de gaz naturel, du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2028,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention telle qu'annexée.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 26 octobre 2023

Le Président,

Michel LEROY

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned to the right of the name 'Michel LEROY'.